



**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021**

Le Conseil Municipal se tiendra à 18 h 30 dans la salle Anfos Tavan. Le port du masque est obligatoire.

2021-06: Bail à construction – terrains de paddle :

Il est envisagé de détacher une parcelle d'environ 2400 m2 dans la partie sud de la parcelle BD 13 afin de permettre la réalisation de terrains de paddle. Dans un premier temps les porteurs du projet réaliseraient 2 terrains extérieurs. Ils bénéficieraient d'un bail à construction de 18 ans avec un loyer de 2400 € /an. Dans le cadre de ce bail, il serait prévu que les preneurs se porteraient acquéreurs de ladite parcelle en cours de bail au prix de 20 €/ m2. Cette acquisition interviendrait une fois que la modification du PLU permettrait la construction de terrains couverts intégrant des panneaux photovoltaïques. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la conclusion d'un bail à construction sur la base de ce qui est énoncé ci-dessus.

2021-07 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget- Budget Ville :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement **dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Cette limite s'apprécie par opération.** Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses suivantes imputées en section d'investissement :

N° opération	Intitulé	Compte	Montant	Détail	
31	Place de la Poste	2138	34 000,00	Rampe d'accès bureau de poste	
55	voirie	21568	14 000,00	poteaux incendie	
55	voirie	2152	5 000,00	abribus	
63	Groupe scolaire	21312	1 500,00	Carillon alarme incendie	
			54 500,00		
N° opération	Intitulé	Montants inscrits au budget 2020	Engagement maximum autorisé	Montants déjà autorisés (delib 25 janvier 2021)	Montant des engagements prévus
31	Place de la Poste	430 926	107 732	-	34 000
55	Voirie	679 636	169 909	60 000	19 000
63	Groupe scolaire	36 641	9 160	-	1 500
					54 500

2021-08 : Avis sur le projet d'aménagement et de gestion de la plaine aval du Coulon déposé par la S.I.R.C.C..

Ce dossier a été transmis aux communes concernées le 7 décembre 2020 afin qu'elles rendent un avis sous un mois. Il a été demandé un délai supplémentaire d'avoir le temps d'une part de prendre connaissance du dossier et d'autre part de réunir le conseil municipal. Les services de l'Etat ont accepté de laisser jusqu'au 6 mars 2021 aux communes pour rendre leur avis.

L'avis de la commune doit prendre la forme d'une délibération du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre l'avis ci-joint

2021-09 : Programme de rénovation énergétique du groupe scolaire P. Goujon

La commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre du DSIL pour la rénovation énergétique du groupe scolaire

Il est envisagé de réaliser en 2021 les travaux suivants :

Option Chaudière biomasse	Investissement	Economie d'énergie		
	k€	MWh/an	%	€/an
Etape 1				
Remplacement des menuiseries toiture	32 k€			
Isolation Toiture	180 k€			
Protections solaires	40 k€			
CTA Ecole Maternelle + Ecole Elémentaire	80 k€			
Total	332 k€	70.2	23%	3 656 €
+ Etape 2 option Chaudière biomasse				
Isolation par l'extérieur	185 k€			
Remplacement de la chaudière avec remise en état du réseau	170 k€			
Total option Chaudière biomasse	687	148.3	48%	9 629 €

La subvention demandée représente 80 % du montant H.T. de ces travaux

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération projetée et de s'engager à inscrire ces dépenses sur le budget 2021 à venir.

2021-10 : Acquisition de la parcelle cadastrée section AD N° 569 :

Le propriétaire de la parcelle d'une superficie de 271 m2 accepte de céder à la commune cette parcelle à l'euro symbolique. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

